

École d'optométrie
Études supérieures



Annuaire général 2025-2026
registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Programmes d'études

2-655-1-2 Certificat de 2 ^e cycle de résidence en optométrie.....	OPT-4
2-656-1-0 Maîtrise en sc. de la vision, option sc. fondamentales, appliquées et cliniques.....	OPT-8
2-656-1-2 Maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle	OPT-10
2-656-1-3 Maîtrise en sciences de la vision.....	OPT-13
2-658-6-0 Microprogramme de 2 ^e cycle en basse vision.....	OPT-17
2-658-6-2 Microprogramme de 2 ^e cycle d'orientation et mobilité en déficience visuelle	OPT-19
2-658-6-3 Microprogramme de 2 ^e cycle de réadaptation en déficience visuelle	OPT-21
3-656-1-0 Doctorat en sciences de la vision.....	OPT-23

ÉCOLE D'OPTOMÉTRIE

Information à jour le 24 juillet 2025

Introduction

L'École d'optométrie, fondée en 1910, est demeurée une institution indépendante jusqu'à son affiliation à l'Université de Montréal en 1925. En juin 1969, elle était intégrée à l'Université de Montréal et rattachée au Comité exécutif.

L'École d'optométrie de l'Université de Montréal, engagée vers l'excellence, est la seule à offrir, en français, une formation doctorale en optométrie et en sciences de la vision. C'est par la recherche, l'innovation, de même que par la transmission et la mobilisation des savoirs, qu'elle accompagne les professionnels, les chercheurs et la société dans leur évolution. De façon plus spécifique, l'École d'optométrie offre tout d'abord la formation au Doctorat de premier cycle en optométrie, dans un contexte de collaboration interprofessionnelle. Elle intervient également en formation continue. Ainsi, l'École contribue à ce que les professionnels disposent du plus haut niveau de compétence pour intervenir auprès de la population, en favorisant le partenariat avec le patient. De plus, l'École d'optométrie accueille des étudiants aux cycles supérieurs dans ses programmes de maîtrise (M. Sc.) et de doctorat (Ph. D.) en sciences de la vision. Les optométristes, comme les étudiant(e)s formés dans d'autres disciplines, peuvent ainsi approfondir leurs connaissances et générer des savoirs grâce à leurs travaux de recherche. L'École d'optométrie est également la seule institution canadienne à assurer la formation de clinicien(ne)s œuvrant auprès de personnes atteintes de déficiences visuelles. En second lieu, l'École d'optométrie, par l'entremise de la Clinique universitaire de la vision, offre des services cliniques spécialisés ou qui demandent une expertise de pointe. Ces services sont ouverts à la population et aux autres professionnels, qui peuvent y référer leur clientèle. La recherche clinique et appliquée constitue également un volet significatif qui contribue à l'avancement des connaissances en optométrie et en sciences de la vision, de même qu'à l'évolution des technologies dans ces domaines. Enfin, l'École d'optométrie est, pour le grand public, le milieu professionnel et la communauté universitaire, un centre d'information, de référence et d'expertise reconnu tant par la qualité de ses enseignement(e)s et de ses services cliniques que par l'excellence et le volume de ses activités de recherche fondamentale et clinique. Par son engagement communautaire, elle assure une accessibilité des soins pour les populations vulnérables tout en sensibilisant ses étudiant(e)s à ces enjeux.

Coordonnées générales de l'école

Adresse postale

Case postale 6128, succursale Centre-Ville
Montréal, QC, H3C 3J7

Téléphone : 514 343-6471 / Télécopieur : 514 343-2382
optom@opto.umontreal.ca
www.opto.umontreal.ca

Clinique universitaire de la vision
3744 Jean-Brillant, Bureau 110 (rez-de-chaussée)
Téléphone : 514 343-6082
Télécopieur : 514 343-6038

Direction

Directeur : Jean-François Bouchard

Directrice adjointe aux études de 1^{er} cycle :
Caroline Faucher

Directrice adjointe aux études supérieures : Judith Renaud

Directrice adjointe à la recherche : Elvire Vaucher

Secrétaire et directeur adjoint aux affaires professorales :
Benoît Tousignant

Directrice administrative : Jacinthe Gauthier

Directeur de la Clinique universitaire de la vision et responsable du programme de maîtrise en intervention clinique et recherche : Jean-Marie Hanssens

Direction élargie

Responsable des programmes de maîtrise en recherche et de doctorat (PhD) : Matthieu Vanni

Responsable du programme de maîtrise en intervention en déficience visuelle et réadaptation : Walter Wittich

Responsable du programme de résidence en optométrie : Kevin Messier

Responsable du programme de qualification en optométrie :
Pierre Forcier

Responsable des stages externes : Etty Bitton

2-655-1-2 version 02 (E19)

Certificat de deuxième cycle de résidence en optométrie

Certificat de deuxième cycle

Objectifs

Le programme de résidence a pour objectif l'acquisition des connaissances, des habiletés et des attitudes propres à un professionnel démontrant des compétences approfondies dans un des champs de la pratique optométrique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au certificat de deuxième cycle de résidence en optométrie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
 - être titulaire du doctorat de 1^{er} cycle en optométrie de l'Université de Montréal ou l'équivalent
 - avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
 - posséder un permis d'exercice général émis par l'Ordre des optométristes du Québec ainsi que le permis l'habilitant à utiliser les médicaments à des fins diagnostiques et thérapeutiques
 - faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.
-

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
 - Curriculum vitae
 - Plan de financement des études ou profil financier
 - Deux lettres de recommandation
-

Scolarité

Le programme commence au trimestre d'été. Il peut cependant commencer aux trimestres d'automne ou d'hiver pour des cas exceptionnels autorisés par le directeur.

Le programme est d'une durée de 12 mois consécutifs. En résidence, l'étudiant dispose de 4 semaines de vacances prises pendant des périodes déterminées avec l'accord du responsable de programme.

L'étudiant ne peut pas s'inscrire à temps partiel au programme de certificat.

Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est pas permise.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Informations supplémentaires

Normes de l'établissement d'accueil

L'étudiant est soumis aux normes de l'établissement d'accueil dans lequel il poursuit ses études, de même qu'à celles pouvant découler du contrat d'affiliation entre l'Université et cet établissement.

Diplôme

Le candidat qui remplit toutes les conditions du programme obtient le certificat de deuxième cycle de résidence en optométrie. Le diplôme est décerné sans mention de distinction.

Structure du programme

Certificat de deuxième cycle de résidence en optométrie 2-655-1-2 version 02 (E19)

Le certificat comporte 39 crédits. Il est offert avec les cinq options suivantes :

- Option Optométrie pédiatrique et orthoptique (segments 01 et 70).
- Option Physiologie cornéenne et lentilles cornéennes (segments 01 et 71).
- Option Réadaptation du handicap visuel (segments 01 et 72).
- Option Santé oculaire (segments 01 et 73).
- Option Optométrie communautaire (segments 01 et 74).

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Le tronc commun comporte 12 crédits obligatoires.

Bloc 01A Cours et stages obligatoires

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
OPM 6020A	Stage - Première ligne de soins en optométrie 1	1.0
OPM 6020B	Stage - Première ligne de soins en optométrie 2	1.0
OPM 6020C	Stage - Première ligne de soins en optométrie 3	1.0
OPM 6021A	Stage complémentaire 1	2.0
OPM 6021B	Stage complémentaire 2	2.0

Cours	Titre	CR
OPM 6021C	Stage complémentaire 3	2.0
OPM 6024A	Séminaires cliniques 1	1.0
OPM 6024B	Séminaires cliniques 2	1.0
OPM 6024C	Séminaires cliniques 3	1.0

Segment 70 - Propre à l'option Optométrie pédiatrique et orthoptique

Les 39 crédits de cette option, incluant le segment 01, sont tous obligatoires.

Bloc 70A Cours et stages de spécialisation

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
OPM 6001	La vision du jeune enfant	3.0
OPM 6002	Déséquilibres oculomoteurs 1	3.0
OPM 6003	Déséquilibres oculomoteurs 2	3.0

Cours	Titre	CR
OPM 6011A	Stage - Optométrie pédiatrique et Orthoptique 1	6.0
OPM 6011B	Stage - Optométrie pédiatrique et Orthoptique 2	6.0
OPM 6011C	Stage - Optométrie pédiatrique et Orthoptique 3	6.0

Segment 71 - Propre à l'option Physiologie cornéenne et lentilles cornéennes

Les 39 crédits de cette option, incluant le segment 01, sont tous obligatoires.

Bloc 71A Cours et stages de spécialisation

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
OPM 6004	Lentilles cornéennes - cas spéciaux	3.0
OPM 6005	Chirurgies réfractives - Aspect clinique	3.0
OPM 6013A	Stage - Lentilles cornéennes 1	6.0

Cours	Titre	CR
OPM 6013B	Stage - Lentilles cornéennes 2	6.0
OPM 6013C	Stage - Lentilles cornéennes 3	6.0
SCV 6013	Physiologie et métabolisme de la cornée	3.0

Segment 72 - Propre à l'option Réadaptation du handicap visuel

Les 39 crédits de cette option, incluant le segment 01, sont tous obligatoires.

Bloc 72A Cours et stages de spécialisation

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
IDV 6017	Déficience visuelle: aspect psychosocial	3.0
OPM 6006	Handicap visuel - Approche multidisciplinaire	3.0
OPM 6007	Intervention en basse vision	3.0

Cours	Titre	CR
OPM 6012A	Stage - Réadaptation handicap visuel 1	6.0
OPM 6012B	Stage - Réadaptation handicap visuel 2	6.0
OPM 6012C	Stage - Réadaptation handicap visuel 3	6.0

Segment 73 - Propre à l'option Santé oculaire

Les 39 crédits de cette option, incluant le segment 01, sont tous obligatoires.

Bloc 73A Cours et stages de spécialisation

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
OPM 6005	Chirurgies réfractives - Aspect clinique	3.0
OPM 6014A	Stage - Santé oculaire 1	6.0
OPM 6014B	Stage - Santé oculaire 2	6.0

Cours	Titre	CR
OPM 6014C	Stage - Santé oculaire 3	6.0
OPM 6022	Techniques d'imagerie en optométrie	3.0
OPM 6023	Diagnostics et traitements avancés	3.0

Segment 74 - Propre à l'option Optométrie communautaire

Les crédits de cette option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 33 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 74A Cours et stages de spécialisation

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
OPM 6036	Enjeux d'optométrie communautaire et mondiale	3.0
OPM 6037A	Stage en optométrie communautaire 1	6.0

Cours	Titre	CR
OPM 6037B	Stage en optométrie communautaire 2	6.0
OPM 6037C	Stage en optométrie communautaire 3	6.0

Bloc 74B Cours complémentaires de spécialisation

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6734	Fondements en santé mondiale	3.0
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0
BIE 6016	Bioéthique et santé publique	3.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0
MSO 6300	Introduction à la santé publique	1.0

Cours	Titre	CR
MSO 6500	Enjeux contemporains de santé mondiale	3.0
MSO 6501	Pratiques de santé mondiale	3.0
SPU 6001	Politiques publiques en santé	2.0
SPU 6002	Introduction aux méthodes qualitatives	1.0
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

2-656-1-0 version 08 (E21)

Maîtrise en sciences de la vision

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Sciences fondamentales, appliquées et cliniques

Cette option vise, par la réalisation d'un travail de recherche, à former des candidats désirant poursuivre une carrière dans les sciences de la vision à un niveau fondamental, appliqué ou clinique. Les thèmes possibles des activités de recherche sont : flot sanguin oculaire, neurophysiologie visuelle, optique oculaire, physiologie de la cornée et lentilles cornéennes, psychophysique visuelle, réadaptation du handicap visuel, technologie des produits ophthalmiques.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences de la vision), le candidat doit :

Option Sciences fondamentales, appliquées et cliniques

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
 - être titulaire d'un doctorat en optométrie (O.D.), ou d'un diplôme de grade de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
 - avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4, 3 ou l'équivalent
 - faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.
-

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
 - Curriculum vitae
 - Plan de financement des études ou profil financier
 - Une lettre d'acceptation et de recommandation du directeur de maîtrise
 - Deux lettres de recommandation
-

Scolarité

- La scolarité minimale pour ce programme de maîtrise est de trois trimestres plein temps.
-

Normes de l'établissement d'accueil

L'étudiant est soumis aux normes de l'établissement d'accueil dans lequel il poursuit ses études, de même qu'à celles pouvant découler du contrat d'affiliation entre l'Université et cet établissement.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Doctorat de 1^{er} cycle en optométrie

Structure du programme

Maîtrise en sciences de la vision 2-656-1-0 version 08 (E21)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte en une option :

- option Sciences fondamentales, appliquées et cliniques (segment 74).

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 74 Propre à l'option Sciences fondamentales, appliquées et cliniques

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, un maximum de 6 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SCV 60011	Séminaire de recherche 1	0.0
SCV 60012	Séminaire de recherche 2	1.0
SCV 60021	Conférences en sciences de la vision 1	0.0

Cours	Titre	CR
SCV 60022	Conférences en sciences de la vision 2	2.0
SCV 6003	Les bases de la fonction visuelle	3.0
SCV 6011	Méthodologie et statistiques appliquées	3.0

Bloc 74B

Option - maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
IDV 6020	Fonction visuelle : des atteintes	3.0
SCV 6007	Neurophysiologie de la vision	3.0

Cours	Titre	CR
SCV 6010	Psychophysique de la vision	3.0
SCV 6013	Physiologie et métabolisme de la cornée	3.0

Bloc 74D Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
SCV 6902	Recherche	12.0
SCV 6903	Recherche	6.0

Cours	Titre	CR
SCV 6904	Mémoire	12.0

2-656-1-2 version 01 (A22)

Maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Programme offert exclusivement en anglais

Objectifs

Intervention en déficience visuelle

Cette option vise à former des cliniciens intervenant auprès de personnes atteintes de déficiences visuelles ainsi qu'à favoriser la recherche appliquée et clinique à ce domaine d'intervention.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle (en anglais), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2^e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais parlé et écrit. Le comité d'admission peut demander une entrevue.

La capacité d'accueil du programme est limitée.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
 - Curriculum vitae
 - Plan de financement des études ou profil financier
 - Deux lettres de recommandation
-

Scolarité

La scolarité du programme de maîtrise est d'un minimum de quatre trimestres, dans le cas d'une inscription à temps plein. L'inscription initiale se fait au trimestre d'automne.

Structure du programme

Maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle 2-656-1-2 version 01 (A22)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon l'option Intervention en déficience visuelle (segment 72).

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 72 Propre à l'option Intervention en déficience visuelle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, dont 5 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé de recherche et 24 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IDV 6017	Déficience visuelle: aspect psychosocial	3.0
IDV 6020	Fonction visuelle : des atteintes	3.0
IDV 6024	Services de réadaptation en déficience visuelle	3.0

Cours	Titre	CR
IDV 6025	Déficience visuelle et maladies associées	3.0
IDV 6038	Déficience visuelle au cours de la vie	3.0

Bloc 72B1 Concentration Orientation et mobilité

Option - 23 crédits.

Cours	Titre	CR
IDV 6003	Fondements en orientation et mobilité	3.0
IDV 6004	Stratégies d'intervention en orientation	3.0
IDV 6007A	Stages en orientation et mobilité 1	2.0
IDV 6007B	Stages en orientation et mobilité 2	6.0

Cours	Titre	CR
IDV 6016	Basse vision et déplacements	3.0
IDV 6031	Évaluation en orientation et mobilité	3.0
IDV 6032	Simulations et techniques de déplacement	3.0

Bloc 72B2 Concentration Réadaptation en déficience visuelle

Option - 23 crédits.

Cours	Titre	CR
IDV 6015A	Stage en réadaptation en déficience visuelle 1	2.0
IDV 6015B	Stage en réadaptation en déficience visuelle 2	6.0
IDV 6026	Évaluation en réadaptation visuelle	3.0
IDV 6027	Braille et déficience visuelle	3.0

Cours	Titre	CR
IDV 6028	Informatique adaptée en déficience visuelle 1	3.0
IDV 6029	Informatique adaptée en déficience visuelle 2	3.0
IDV 6030	Vivre avec une déficience visuelle	3.0

Bloc 72B3 Concentration Basse vision

Option - 23 crédits.

Cours	Titre	CR
IDV 6030	Vivre avec une déficience visuelle	3.0
IDV 6033	Évaluation en basse vision	3.0
IDV 6034	Intervention en BV I : Aides conventionnelles	3.0
IDV 6035	Intervention en BV II : Aides optiques	3.0

Cours	Titre	CR
IDV 6036	Intervention en BV III : Aides techniques	3.0
IDV 6037A	Stage en basse vision 1	2.0
IDV 6037B	Stage en basse vision 2	6.0

Bloc 72C

Obligatoire - 1 crédit.

Cours	Titre	CR
SCV 60011	Séminaire de recherche 1	0.0

Cours	Titre	CR
SCV 60012	Séminaire de recherche 2	1.0

Bloc 72D

Option - 1 crédit.

Cours	Titre	CR
BIE 6046	Introduction : éthique de la recherche	1.0

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0

Bloc 72E Travail dirigé

Obligatoire - 5 crédits.

Cours	Titre	CR
SCV 68001	Travail dirigé 1	0.0
SCV 68002	Travail dirigé 2	0.0

Cours	Titre	CR
SCV 68003	Travail dirigé 3	5.0

2-656-1-3 version 01 (A22)

Maîtrise en sciences de la vision

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Intervention en déficience visuelle

Cette option vise à former des cliniciens intervenant auprès de personnes atteintes de déficiences visuelles ainsi qu'à favoriser la recherche appliquée et clinique à ce domaine d'intervention.

Intervention clinique et recherche

Cette option vise à former des cliniciens aptes par leurs connaissances et leur expérience approfondie à favoriser l'évolution de la pratique de l'optométrie partout dans le monde.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en sciences de la vision, le candidat doit :

Option Intervention en déficience visuelle

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2^e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit ainsi que de l'anglais écrit (capacité de lecture). Le comité d'admission peut demander une entrevue.

La capacité d'accueil du programme est limitée.

Option Intervention clinique et recherche

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1^{er} cycle en optométrie reconnu par l'École d'optométrie de l'Université de Montréal
- avoir obtenu au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2^e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit ainsi que de l'anglais écrit (capacité de lecture). Le comité d'admission peut demander une entrevue.

La capacité d'accueil du programme est limitée.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Deux lettres de recommandation

Scolarité

La scolarité du programme de maîtrise est d'un minimum de quatre trimestres, dans le cas d'une inscription à temps plein. L'inscription initiale se fait au trimestre d'automne.

Normes de l'établissement d'accueil

L'étudiant est soumis aux normes de l'établissement d'accueil dans lequel il poursuit ses études, de même qu'à celles pouvant découler du contrat d'affiliation entre l'Université et cet établissement.

Structure du programme

Maîtrise en sciences de la vision 2-656-1-3 version 01 (A22)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte en deux options :

- option Intervention en déficience visuelle (segment 72),
- option Intervention clinique et recherche (segment 75).

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 72 Propre à l'option Intervention en déficience visuelle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, dont 5 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé de recherche et 24 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IDV 6017	Déficience visuelle: aspect psychosocial	3.0
IDV 6020	Fonction visuelle : des atteintes	3.0
IDV 6024	Services de réadaptation en déficience visuelle	3.0

Cours	Titre	CR
IDV 6025	Déficience visuelle et maladies associées	3.0
IDV 6038	Déficience visuelle au cours de la vie	3.0

Bloc 72B1 Concentration Orientation et mobilité

Option - 23 crédits.

Cours	Titre	CR
IDV 6003	Fondements en orientation et mobilité	3.0
IDV 6004	Stratégies d'intervention en orientation	3.0
IDV 6007A	Stages en orientation et mobilité 1	2.0
IDV 6007B	Stages en orientation et mobilité 2	6.0

Cours	Titre	CR
IDV 6016	Basse vision et déplacements	3.0
IDV 6031	Évaluation en orientation et mobilité	3.0
IDV 6032	Simulations et techniques de déplacement	3.0

Bloc 72B2 Concentration Réadaptation en déficience visuelle

Option - 23 crédits.

Cours	Titre	CR
IDV 6015A	Stage en réadaptation en déficience visuelle 1	2.0
IDV 6015B	Stage en réadaptation en déficience visuelle 2	6.0
IDV 6026	Évaluation en réadaptation visuelle	3.0
IDV 6027	Braille et déficience visuelle	3.0

Cours	Titre	CR
IDV 6028	Informatique adaptée en déficience visuelle 1	3.0
IDV 6029	Informatique adaptée en déficience visuelle 2	3.0
IDV 6030	Vivre avec une déficience visuelle	3.0

Bloc 72B3 Concentration en basse vision

Option - 23 crédits.

Cours	Titre	CR
IDV 6030	Vivre avec une déficience visuelle	3.0
IDV 6033	Évaluation en basse vision	3.0
IDV 6034	Intervention en BV I : Aides conventionnelles	3.0
IDV 6035	Intervention en BV II : Aides optiques	3.0

Cours	Titre	CR
IDV 6036	Intervention en BV III : Aides techniques	3.0
IDV 6037A	Stage en basse vision 1	2.0
IDV 6037B	Stage en basse vision 2	6.0

Bloc 72C

Obligatoire - 1 crédit.

Cours	Titre	CR
SCV 60011	Séminaire de recherche 1	0.0

Cours	Titre	CR
SCV 60012	Séminaire de recherche 2	1.0

Bloc 72D

Option - 1 crédit.

Cours	Titre	CR
BIE 6046	Introduction : éthique de la recherche	1.0

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0

Bloc 72E Travail dirigé

Obligatoire - 5 crédits.

Cours	Titre	CR
SCV 68001	Travail dirigé 1	0.0
SCV 68002	Travail dirigé 2	0.0

Cours	Titre	CR
SCV 68003	Travail dirigé 3	5.0

Segment 75 Propre à l'option Intervention clinique et recherche

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 41 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé de recherche, et 4 crédits à option.

Bloc 75A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
OPM 6009	Santé oculaire 1	3.0
OPM 6010	Santé oculaire 2	3.0
OPM 6024A	Séminaires cliniques 1	1.0
OPM 6024B	Séminaires cliniques 2	1.0

Cours	Titre	CR
OPM 6038	Pharmacologie oculaire 1	2.0
OPM 6039	Pharmacologie oculaire 2	2.0
OPM 6040A	Optométrie contemporaine 1.1	2.0
OPM 6040B	Optométrie contemporaine 1.2	1.0

Bloc 75B Stages

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
OPM 6031A	Stage - Optométrie contemporaine 1	4.0
OPM 6031B	Stage - Optométrie contemporaine 2	4.0

Cours	Titre	CR
OPM 6031C	Stage - Optométrie contemporaine 3	4.0

Bloc 75C

Obligatoire - 5 crédits.

Cours	Titre	CR
SCV 60011	Séminaire de recherche 1	0.0
SCV 60012	Séminaire de recherche 2	1.0

Cours	Titre	CR
SCV 6006A	Stage de recherche	3.0
SCV 6015	Practicum de recherche	1.0

Bloc 75D

Option - 1 crédit.

Cours	Titre	CR
BIE 6046	Introduction : éthique de la recherche	1.0

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0

Bloc 75E

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6512	L'analyse des données qualitatives	3.0
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique	3.0

Cours	Titre	CR
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0
SCV 6011	Méthodologie et statistiques appliquées	3.0

Bloc 75F Travail dirigé

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SCV 68091	Travail dirigé 1	0.0
SCV 68092	Travail dirigé 2	0.0

Cours	Titre	CR
SCV 68093	Travail dirigé 3	9.0

2-658-6-0 version 01 (H22)

Microprogramme de deuxième cycle en basse vision

Attestation

Objectifs

Les objectifs du programme sont l'approfondissement des connaissances dans le domaine de la basse vision (amélioration de la vision résiduelle) pour des personnes détenant une maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle dans la concentration réadaptation en déficience visuelle ou orientation et mobilité.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en basse vision, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle
- avoir obtenu à la maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle, une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française ou anglaise.

La capacité d'accueil du programme est limitée.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
 - Curriculum vitae
 - Deux lettres de recommandation
 - Plan de financement des études ou profil financier
-

Scolarité

La scolarité minimale réglementaire exigée est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études pourra être complété en un seul trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans), à compter de l'inscription initiale du candidat.

Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en sciences de la vision, option Intervention en déficience visuelle (anglais)

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en basse vision 2-658-6-0 version 01 (H22)

Le microprogramme comporte 18 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
IDV 6030	Vivre avec une déficience visuelle	3.0
IDV 6034	Intervention en BV I : Aides conventionnelles	3.0
IDV 6035	Intervention en BV II : Aides optiques	3.0

Cours	Titre	CR
IDV 6036	Intervention en BV III : Aides techniques	3.0
IDV 6037B	Stage en basse vision 2	6.0

2-658-6-2 version 00 (H22)

Microprogramme de deuxième cycle d'orientation et mobilité en déficience visuelle

Attestation

Objectifs

Les objectifs du programme sont l'approfondissement des connaissances dans le domaine de l'orientation et la mobilité pour des personnes détenant une maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle dans la concentration réadaptation en déficience visuelle ou basse vision.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle d'orientation et mobilité en déficience visuelle, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle
- avoir obtenu à la maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle, une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française ou anglaise.

La capacité d'accueil du programme est limitée.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
 - Curriculum vitae
 - Deux lettres de recommandation
 - Plan de financement des études ou profil financier
-

Scolarité

La scolarité minimale réglementaire exigée est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études pourra être complété en un seul trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans), à compter de l'inscription initiale du candidat.

Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en sciences de la vision, option Intervention en déficience visuelle (anglais)
- Maîtrise en sciences de la vision

Structure du programme

Micropogramme de deuxième cycle d'orientation et mobilité en déficience visuelle 2-658-6-2 version 00 (H22)

Le micropogramme comporte 18 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du micropogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
IDV 6003	Fondements en orientation et mobilité	3.0
IDV 6004	Stratégies d'intervention en orientation	3.0
IDV 6007B	Stages en orientation et mobilité 2	6.0

Cours	Titre	CR
IDV 6016	Basse vision et déplacements	3.0
IDV 6032	Simulations et techniques de déplacement	3.0

2-658-6-3 version 00 (H22)

Microprogramme de deuxième cycle de réadaptation en déficience visuelle

Attestation

Objectifs

Les objectifs du programme sont l'approfondissement des connaissances dans le domaine de la réadaptation en déficience visuelle (substitution de la vision) pour des personnes détenant une maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle dans la concentration basse vision ou orientation et mobilité.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle de réadaptation en déficience visuelle, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle
- avoir obtenu à la maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle, une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française ou anglaise.

La capacité d'accueil du programme est limitée.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
 - Curriculum vitae
 - Deux lettres de recommandation
 - Plan de financement des études ou profil financier
-

Scolarité

La scolarité minimale réglementaire exigée est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études pourra être complété en un seul trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans), à compter de l'inscription initiale du candidat.

Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en sciences de la vision, option Intervention en déficience visuelle (anglais)

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle de réadaptation en déficience visuelle 2-658-6-3 version 00 (H22)

Le microprogramme comporte 18 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
IDV 6015B	Stage en réadaptation en déficience visuelle 2	6.0
IDV 6027	Braille et déficience visuelle	3.0
IDV 6028	Informatique adaptée en déficience visuelle 1	3.0

Cours	Titre	CR
IDV 6029	Informatique adaptée en déficience visuelle 2	3.0
IDV 6030	Vivre avec une déficience visuelle	3.0

3-656-1-0 version 01 (E14)

Doctorat en sciences de la vision

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Générale

Cette Option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en sciences de la vision, et de stimuler la production de recherches originales en sciences de la vision.

Basse vision et réadaptation visuelle

Cette Option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en basse vision et réadaptation, et de stimuler la production de recherches originales en réadaptation visuelle.

Biologie cellulaire et moléculaire

Cette Option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en biologie cellulaire et moléculaire du système visuel, et de stimuler la production de recherches originales en biologie cellulaire et moléculaire du système visuel.

Biologie des maladies de la vision

Cette Option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en biologie des maladies de la vision, et de stimuler la production de recherches originales en pathologies visuelles.

Neurosciences de la vision et psychophysique

Cette Option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en neurosciences et psychophysique visuelles, et de stimuler la production de recherches originales sur la rétine, le cerveau visuel et la perception visuelle.

Optique, instrumentation et imagerie

Cette Option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en optique, instrumentation et imagerie et de stimuler la production de recherches originales sur les outils diagnostiques et thérapeutiques de la vision.

Sciences cliniques et épidémiologie

Cette Option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en sciences cliniques et épidémiologie et de stimuler la production de recherches originales sur la santé visuelle des individus et des populations.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences de la vision), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (sciences de la vision) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise.

Les titulaires de diplômes issus d'autres disciplines connexes seront tenus de suivre un minimum de 3 crédits de cours complémentaires jusqu'à un maximum de 9 crédits. Le cours SCV 6003 sera obligatoire et les autres cours seront choisis en fonction de l'option du Ph. D. par le comité de programme qui en fera la recommandation au doyen.

Les titulaires de diplômes issus d'autres disciplines sans rapport direct avec les sciences de la vision pourront se voir imposer des cours préparatoires pour un maximum de 30 crédits. Les cours seront choisis en fonction de la formation de l'étudiant et de l'option du Ph. D. par le comité de programme qui en fera la recommandation au doyen.

Les étudiants ayant complété les programmes de 1^{er} cycle de l'Université de Montréal énumérés ci-dessous pourront être exceptionnellement admis sans formation d'appoint, selon les procédures de passage direct du baccalauréat au Ph. D. en vertu des règlements des Études supérieures et postdoctorales. Ils devront toutefois compléter la scolarité associée à la maîtrise :

- Doctorat en optométrie (O.D.)
- Doctorat en médecine (M.D.) avec D.E.S. en ophtalmologie
- Baccalauréat en sciences biomédicales : option sciences de la vision

Pour l'option Générale :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en sciences de la vision. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en sciences de la vision.

Pour l'option Basse vision et réadaptation visuelle :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en basse vision et réadaptation visuelle. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en basse vision et réadaptation visuelle.

Pour l'option Biologie cellulaire et moléculaire :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en biologie cellulaire et/ou moléculaire. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en biologie cellulaire et/ou moléculaire.

Pour l'option Biologie des maladies de la vision :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en biologie des maladies de la vision. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en biologie des maladies de la vision.

Pour l'option Neurosciences de la vision et psychophysique :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en neurosciences de la vision et/ou en psychophysique. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en neurosciences de la vision et/ou en psychophysique.

Pour l'option Optique, instrumentation et imagerie :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en optique, instrumentation ou imagerie. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en optique, instrumentation ou imagerie.

Pour l'option Sciences cliniques et épidémiologie :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en sciences cliniques et/ou épidémiologie. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en sciences cliniques et/ou épidémiologie.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation: une lettre du directeur de maîtrise et une lettre de recommandation, d'appréciation ou d'évaluation.

Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres. La scolarité maximale est de dix-huit trimestres.

Structure du programme

Doctorat en sciences de la vision 3-656-1-0 version 01 (E14)

Le doctorat comporte un minimum de 90 crédits. Il est offert selon sept options :

- Générale (segment 70)
- Basse vision et réadaptation visuelle (segment 71)
- Biologie cellulaire et moléculaire (segment 72)
- Biologie des maladies de la vision (segment 73)
- Neurosciences de la vision et psychophysique (segment 74)
- Optique, instrumentation et imagerie (segment 75)
- Sciences cliniques et épidémiologie (segment 76).

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut ou centre affilié à l'Université de Montréal.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante: 80 crédits obligatoires, 4 crédits à option et un maximum de 4 crédits au choix. Les cours choisis dans le Bloc 70C déterminent l'option du Doctorat.

Bloc 01A Tronc commun

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SCV 70011	Séminaire de recherche de doctorat 1	0.0
SCV 70012	Séminaire de recherche de doctorat 2	1.0

Cours	Titre	CR
SCV 70021	Conférences en sciences de la vision 1	0.0
SCV 70022	Conférences en sciences de la vision 2	2.0

Bloc 01B Tronc commun

Option - 1 crédit.

Une exemption de 1 crédit sera portée au dossier de l'étudiant s'il a complété un des cours d'éthique à la maîtrise. L'étudiant devra faire l'un des quatre cours d'éthique suivants selon que l'étudiant utilise un modèle humain ou animal.

Cours	Titre	CR
PLU 6044	Formation en expérimentation animale	1.0

Bloc 01D Tronc commun - Recherche et thèse

Obligatoire - 80 crédits

Cours	Titre	CR
SCV 7004	Examen de synthèse	0.0

Cours	Titre	CR
SCV 7005	Thèse	80.0

Segment 70 - Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 82 crédits obligatoires dont 80 crédits attribués à la rédaction d'une thèse, 4 crédits à option et 4 crédits au choix.

Bloc 70A Obligatoire

Obligatoire - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
SCV 6014	Lectures dirigées	2.0

Segment 71 - Propre à l'option Basse vision et réadaptation visuelle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires attribués à la rédaction de la thèse, 6 et 10 crédits à option et un maximum de 4 crédits au choix.

Bloc 71A - Option

Option - Minimum de 2 crédits, maximum de 6 crédits.

Cours	Titre	CR
IDV 6017	Déficience visuelle: aspect psychosocial	3.0
IDV 6020	Fonction visuelle : des atteintes	3.0

Cours	Titre	CR
SCV 6014	Lectures dirigées	2.0

Segment 72 - Propre à l'option Biologie cellulaire et moléculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires attribués à la rédaction de la thèse, 6 et 10 crédits à option et un maximum de 4 crédits au choix.

Bloc 72A - Option

Option - Minimum de 2 crédits, maximum de 6 crédits

Cours	Titre	CR
SCV 6013	Physiologie et métabolisme de la cornée	3.0

Cours	Titre	CR
SCV 6014	Lectures dirigées	2.0

Segment 73 - Propre à l'option Biologie des maladies de la vision

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires attribués à la rédaction de la thèse, 6 et 10 crédits à option et un maximum de 4 crédits au choix.

Bloc 73A - Option

Option - Minimum de 2 crédits, maximum de 6 crédits

Cours	Titre	CR
OPM 6008	Pharmacothérapie oculaire	3.0

Cours	Titre	CR
SCV 6014	Lectures dirigées	2.0

Segment 74 - Propre à l'option Neurosciences de la vision et psychophysique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires attribués à la rédaction de la thèse, 6 et 10 crédits à option et un maximum de 4 crédits au choix.

Bloc 74A - Option

Option - Minimum de 2 crédits, maximum de 6 crédits

Cours	Titre	CR
SCV 6007	Neurophysiologie de la vision	3.0
SCV 6010	Psychophysique de la vision	3.0

Cours	Titre	CR
SCV 6014	Lectures dirigées	2.0

Segment 75 - Propre à l'option Optique, instrument et imagerie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires attribués à la rédaction de la thèse, 6 et 10 crédits à option et un maximum de 4 crédits au choix.

Bloc 75A - Option

Option - Minimum de 2 crédits, maximum de 6 crédits

Cours	Titre	CR
SCV 6014	Lectures dirigées	2.0

Segment 76 - Propre à l'option Sciences cliniques et épidémiologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires attribués à la rédaction de la thèse, 6 et 10 crédits à option et un maximum de 4 crédits au choix.

Bloc 76A - Option

Option - Minimum de 2 crédits, maximum de 6 crédits

Cours	Titre	CR	Cours	Titre	CR
SCV 6011	Méthodologie et statistiques appliquées	3.0	SCV 6014	Lectures dirigées	2.0